



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Anciens Combattants Canada

Faits et Chiffres

Édition de décembre 2017



Veillez lire l'avertissement important à l'intérieur de la couverture.

This book is available in English.

Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

1. Le [Plan ministériel \(PM\)](#) (autrefois appelé comme le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
2. Le [Rapport sur les résultats ministériels \(RRM\)](#) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RRM informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
3. Le [Rapport financier trimestriel \(RFT\)](#) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
4. Les [Comptes publics du Canada](#) constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice, se terminant le 31 mars.

	Page
Sommaire des faits et des chiffres.....	5
Sommaire des bénéficiaires des programmes.....	5
Sommaire des dépenses de programmes.....	5
Analyse des faits et chiffres d'ACC.....	6
Tendances liées aux programmes d'ACC.....	6
Faits saillants des tendances en 2017-2018.....	6
CHAPITRE 1 : Données démographiques.....	8
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province.....	8
1.2 Nombre estimatif de vétérans par âge moyen.....	8
1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère.....	9
1.4 Nombre total de vétérans selon le genre, le type de service et l'âge.....	9
1.5 Nombre de vétérans desservis par le Ministère par bureau de secteur.....	10
CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles.....	11
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement.....	11
2.4 Budget ministériel.....	12
CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme.....	13
3.1 Dépenses de programme.....	13
CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité	14
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité.....	14
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité.....	14
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité.....	14
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité.....	15
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité.....	15
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité.....	15
4.7 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité.....	16
4.8 Affections les plus fréquentes.....	17
4.9 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées.....	17
4.10 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation.....	18
4.11 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité.....	18
CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé.....	19
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux.....	19
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés.....	20
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	21
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	22
5.5 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses	23
5.6 Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme.....	24
5.7 Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation.....	24

	Page
CHAPITRE 6 : Avantages financiers.....	25
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation.....	25
6.2 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées.....	25
à l'allocation.....	25
6.3 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liée	
à la prestation.....	26
6.4 Bénéficiaires de l'allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses	
liées à l'allocation.....	26
6.5 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et	
les dépenses liées à la l'allocation.....	27
6.6 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants.....	27
6.7 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants.....	27
CHAPITRE 7 : Services de transition de carrière.....	28
7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses.....	28
CHAPITRE 8 : Santé mentale.....	29
8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une	
invalidité psychiatrique.....	29
8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le genre.....	29
8.3 Santé mentale - faits en bref.....	29
CHAPITRE 9 : Vétérans d'Afghanistan.....	30
9.1 Membres déployés en Afghanistan (uniques).....	30
9.2 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC.....	30
9.3 Vétérans d'Afghanistan par âge.....	30
9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par	
catégorie d'invalidité.....	31
9.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité – Troubles	
de santé mentale.....	31
9.6 Vétérans d'Afghanistan – faits en bref.....	31
CHAPITRE 10 : Prestation de service.....	32
10.1 Vétérans en gestion de cas.....	32
10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie.....	32
10.3 Utilisateurs de Mon dossier à ACC.....	34
10.4 Usage de Mon dossier à ACC (ouvertures de session).....	34
CHAPITRE 11 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité.....	33
11.1 Nombre total de cas terminés par le Bureau de services juridiques des pensions.....	33
CHAPITRE 12 : Ressources humaines.....	35
12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique].....	35

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de décembre 2017

Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2014-2015	2015-2016	2016-2017	% de variation	2017-2018 cumul déc	Prévisions 2017-2018	% de variation prévus
Programmes traditionnels							
Pensions d'invalidité	132 310	124 148	116 031	-6,5 %	111 108	108 800	-6,2 %
Avantages médicaux ¹	84 083	81 689	79 964	-2,1 %	s.o. ²	79 700	-0,3 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	96 722	93 558	90 854	-2,9 %	s.o. ²	89 300	-1,7 %
Allocations aux anciens combattants	2 798	2 445	2 151	-12,0 %	1 932	1 970	-8,4 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants							
Indemnités d'invalidité	50 723	57 315	63 599	11,0 %	67 274	70 100	10,2 %
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	7 340	8 651	11 787	36,3 %	12 908	14 400	22,2 %
Perte de revenus	4 823	5 746	11 625	102,3 %	14 262	15 100	29,9 %
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	2 293	3 743	6 011	60,6 %	7 280	8 500	41,4 %
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	43	55	64	16,4 %	79	90	40,6 %
Prestation de retraite supplémentaire	21	34	76	123,5 %	66	100	31,6 %
Subvention/services de transition de carrière	232	409	644	57,5 %	714	690	7,1 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite	s.o. ³	41	72	75,6 %	111	120	66,7 %
Indemnité pour blessure grave	s.o. ³	114	36	-68,4 %	9	30	-16,7 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	s.o. ³	178	277	55,6 %	325	390	40,8 %

¹ Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA)

² s.o. - Les bénéficiaires de programmes sont déclarés sur une base annuelle

³ s.o. - Le programme a été mis en œuvre au cours de 2015-2016

Sommaire des dépenses de programmes

Programme (en millions de dollars)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	% de variation	2017-2018 cumul déc	Prévisions 2017-2018 ¹	% de variation prévus
Programmes traditionnels							
Pensions d'invalidité	1 473,4 \$	1 404,3 \$	1 331,1 \$	-5,2 %	966,6 \$	1 275,8 \$	-4,2 %
ASSA (inclus les avantages médicaux)	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	14,1 %	406,9 \$	662,1 \$	12,2 %
PAAC	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	-0,7 %	250,4 \$	355,2 \$	1,4 %
Allocations aux anciens combattants	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	-13,3 %	4,6 \$	6,0 \$	-7,7 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants							
Indemnités d'invalidité	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	6,1 %	1 294,2 \$	1 677,0 \$	139,6 %
Réadaptation et service de soutien de la NCAC	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	25,0 %	29,8 \$	46,7 \$	39,4 %
Perte de revenus	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	49,7 %	305,5 \$	392,9 \$	45,6 %
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	54,8 %	88,1 \$	118,1 \$	48,2 %
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	22,2 %	1,1 \$	1,5 \$	36,4 %
Prestation de retraite supplémentaire	0,1 \$	0,1 \$	0,3 \$	200,0 %	0,3 \$	0,5 \$	66,7 %
Subvention/services de transition de carrière ²	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	-20,8 %	0,0 \$	0,0 \$	126,3 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite	s.o. ³	0,3 \$	0,5 \$	66,7 %	0,7 \$	1,1 \$	120,0 %
Indemnité pour blessure grave	s.o. ³	7,9 \$	2,5 \$	-68,4 %	0,9 \$	2,2 \$	-12,0 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	s.o. ³	1,3 \$	2,1 \$	61,5 %	2,2 \$	2,9 \$	38,1 %

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

³ s.o. - le programme a été mis en œuvre au cours de 2015-2016.

Analyse des faits et chiffres d'ACC

En date du 31 mars 2017, ACC a estimé le montant total de la population des anciens combattants être 658 400, soit 58 100 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 600 300 vétérans des Forces armées canadiennes (FAC). Une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de vétérans des FAC est prévue au cours des cinq prochaines années, mais le déclin du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre devrait dépasser le déclin du nombre de vétérans des FAC.

Les vétérans servis par ACC représentent environ 18 % de la population de vétérans au Canada. En date du 31 mars 2017 ACC a servi 25 016 (43 %) de la population des anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 93 123 (16 %) de vétérans des FAC. De plus, ACC a fourni des avantages pour 51 471 survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 9 560 survivants de vétérans des FAC et il gère les avantages de 13 427 membres et anciens membres de la GRC et de leurs survivants.

Dans l'ensemble, le nombre de clients d'ACC (vétérans et survivants) a diminué de 1,4 % au cours de 2016-2017; il est prévu que la tendance se maintiendra. La baisse prévue est attribuable à la baisse attendue du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre (- 20 %) et de survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre (- 7 %). Il est prévu que le nombre de vétérans des FAC et de leurs survivants qui sont des clients d'ACC augmentera de 5 % au cours de la prochaine année.

Tendances liées aux programmes d'ACC

De façon globale, les dépenses de programme d'ACC ont grimpé de 5 % en 2016-2017, passant de 3 237,9 millions de dollars en 2015-2016 à 3 398,2 millions de dollars en 2016-2017. Les dépenses devraient augmenter de 29,3 % en 2017-2018 pour s'établir à 4 393,0 millions de dollars; il est prévu que la tendance se maintiendra pendant les prochaines cinq années.

Programmes traditionnels

Le total des dépenses liées aux programmes traditionnels servant les anciens combattants ayant servi en temps de guerre et leurs survivants, soit les pensions d'invalidité et l'allocation aux anciens combattants (AAC), a baissé au cours des dernières années. Ce déclin est principalement attribuable au nombre décroissant d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants. Les dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) ont baissé pour la même raison.

Tandis que les dépenses liées aux Autres services de soins de santé achetés (ASSA) ont baissé jusqu'à 2014-2015, les dépenses ont augmenté au cours de 2016-2017. Cette augmentation est attribuable à une augmentation de l'utilisation des avantages médicaux.

Nouvelle Charte des anciens combattants

Le nombre de bénéficiaires des services de la Nouvelle Charte et les dépenses liées à la Nouvelle Charte ont augmenté chaque année depuis la mise en œuvre de la Nouvelle Charte le 1er avril 2006. Durant la période de prévision, une augmentation du nombre de bénéficiaires et des dépenses est considérée dans le cadre de tous les programmes de la Nouvelle Charte, y compris les trois plus importants : l'indemnité d'invalidité (II), l'allocation pour perte de revenus (APR) et l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC), sauf pour les Prestations de blessures critique (PBC), mise en œuvre en 2015-2016.

Analyse des faits et chiffres d'ACC (suite)

Faits saillants des tendances en 2017-2018

Allocation pour perte de revenus

Le 1^{er} octobre 2016, ACC a commencé à verser une allocation pour perte de revenus équivalente à 90 % de la solde avant la libération au lieu de 75 %, pourcentage utilisé depuis 2006. Ce changement a eu une incidence immédiate; une augmentation a été versée à tous les bénéficiaires actuels de l'APR et des paiements ont commencé pour bon nombre de clients qui ne recevaient pas l'APR jusque-là en raison d'autres sources de revenus. Les dépenses mensuelles pour les six premiers mois de l'exercice financier 2016-2017 s'élevaient à moins de 20 millions de dollars par mois. Les dépenses mensuelles engagées depuis les changements s'élèvent à 25 millions de dollars, en moyenne.

La bonification du Programme d'allocation pour perte de revenus a entraîné une hausse de la demande au titre du Programme de réadaptation étant donné qu'un vétérinaire doit participer au Programme de réadaptation afin d'être admissible à l'allocation pour perte de revenus. Au 31 mars 2017, les clients du Programme de réadaptation et les bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus s'élevaient respectivement à 11 787 et 11 625, ce qui représente une augmentation par rapport aux chiffres prévus de 9 990 et 7 400 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

En avril 2017, l'Allocation pour déficience permanente (ADP) a été renommée Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) de manière à mieux refléter l'intention du programme, soit compenser pour la perte de la capacité de gain en raison d'une blessure ou d'une maladie liée au service militaire.

La première augmentation importante de l'AIC est survenue en 2011, lorsqu'ACC a apporté des changements selon lesquels les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pouvaient être admissibles à l'AIC. Auparavant, seuls les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité pouvaient être admissibles. ACC a aussi instauré un supplément mensuel de 1 000 \$ aux bénéficiaires de l'AIC déclarés atteints d'une diminution de la capacité de gain (DCG). En mars 2017, environ 57 % des bénéficiaires de l'AIC touchaient ce supplément. Les dépenses liées à l'AIC au cours de 2016-2017 tendent à être inférieures au montant prévu de 86,6 millions de dollars.

Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'AIC afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 1 est passé de 0,5 % à environ 1 % lorsque le nouveau système de catégories a été mis en application. Le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 2 est passé de 9,4 % à environ un tiers ou 33 %. Cela a eu pour effet de réduire le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 3 (taux le plus bas), passant de 90,1 % à environ deux tiers ou 66 %. Cette mesure est en vigueur pour tous les clients actuels et futurs et entraînera une augmentation des dépenses. Il est prévu qu'une fois ces changements connus, il pourrait y avoir plus d'intérêt pour cette allocation de la part des personnes qui ne la reçoivent pas en ce moment, ce qui ferait progressivement augmenter le nombre de clients, vu qu'il n'y a pas eu de changement aux critères d'admissibilité.

Autres services de santé achetés (ASSA)

Les dépenses liées aux ASSA ont augmenté de 73 millions de dollars de 2015-2016 à 2016-2017. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation des avantages médicaux et les paiements pour le cannabis à des fins médicales; il est prévu que la tendance se maintiendra en 2017-2018.

Indemnité d'invalidité

Au cours de 2016-2017, les paiements versés au titre de l'indemnité d'invalidité se sont élevés à 700 millions de dollars, soit une augmentation de 6 % par rapport à 660 millions de dollars au cours de 2015-2016. Cette augmentation des dépenses est attribuable à une augmentation de 11 % du nombre de bénéficiaires de l'indemnité d'invalidité depuis 2015-2016 et une augmentation des dépenses moyennes. Il est prévu que le nombre de bénéficiaires de l'indemnité d'invalidité subira une autre hausse de 10 % au cours de 2017-2018. On prévoit que les dépenses s'élèveront à 1 612,9 millions de dollars en 2017-2018. Les prévisions des dépenses liées à l'indemnité d'invalidité (II) pour 2017-2018 comprennent une augmentation du montant maximal d'II s'élevant à 360 000 dollars en date du 1^{er} avril 2017 et des paiements rétrospectifs uniques estimés à 723,1 millions de dollars qui seront versés d'ici le 31 mars 2018.

Chapitre 1 : Données démographiques

Le nombre estimatif de vétérans comprend tous les vétérans, y compris ceux qui sont clients d'ACC et ceux qui ne le sont pas. Ces estimations ont été calculées en utilisant les nouvelles tables de mortalité diffusées par Statistique Canada en 2016.

L'estimation de la population des vétérans ayant servi en temps de guerre est fondée sur le recensement mené par Statistique Canada en 1971 et l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en 1988; elle est mise à jour chaque année à l'aide des taux de survie tirés des tables de mortalités de Statistique Canada.

L'estimation de la population des vétérans des FAC est fondée sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) menée par Statistique Canada en 2003. Les données sont mises à jour chaque année à l'aide des renseignements sur la libération obtenus du ministère de la Défense nationale et des taux de survie tirés des tables de mortalité de Statistique Canada.

Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province

Province	Anciens combattants (service de guerre) [Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée]	Vétérans des Forces armées canadiennes (Force armée régulière et Première réserve)	Nombre estimatif total de Vétérans
Terre-Neuve-et-Labrador	300	15 300	15 600
Île-du-Prince-Édouard	400	3 700	4 100
Nouvelle-Écosse	3 000	39 000	42 000
Nouveau-Brunswick	2 300	28 500	30 800
Québec	4 500	116 800	121 300
Ontario	24 400	215 300	239 700
Manitoba	2 500	19 000	21 500
Saskatchewan	1 900	14 700	16 600
Alberta	5 000	65 000	70 000
Colombie-Britannique	12 700	81 100	93 800
Territoires	0	1 900	1 900
Pays étrangers	1 000	s.o.	1 000
Total : Nombre estimatif de population des vétérans canadiens¹	58 100	600 300	658 400

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Source : Direction des statistiques, prévisions démographiques 2017.

Tableau 1.2 – Nombre estimatif de vétérans par âge moyen

Type de service	Âge moyen	mars 2017
Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale	92	50 300
Anciens combattants de la guerre de Corée	85	7 700
Nombre estimatif total d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre	91	58 100
Forces armées canadiennes – Force armée régulière	60	318 100
Forces armées canadiennes – Première réserve	55	282 300
Total estimatif de la population de vétérans des Forces armées canadiennes	57	600 300
Nombre estimatif total de vétérans canadiens	s.o.	658 400

Source : Direction des statistiques, prévisions démographiques 2017.

Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Table 1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère (Uniques)

Vétérans et survivants uniques par type	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Âge moyen (en date du 31 mars 2017)	Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017		
Service de guerre	49 201	42 239	35 449	29 740	25 016	92	21 156
Forces armées canadiennes (FAC)	76 446	80 577	83 872	88 301	93 123	60	93 573
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	9 969	10 475	11 005	11 743	12 482	60	13 197
Sous-total : Vétérans	135 616	133 291	130 326	129 784	130 621	66	127 926
Service de guerre	65 759	62 712	59 136	55 371	51 471	87	48 232
FAC	8 016	8 467	8 876	9 257	9 560	73	10 839
GRC	685	743	816	877	945	72	1 011
Sous-total : Survivants	74 460	71 922	68 828	65 505	61 976	85	60 082
Total : Vétérans et survivants d'ACC	210 076	205 213	199 154	195 289	192 597	72	188 008

Source : Direction des statistiques, Cube clients, déc 2017

Vétérans et survivants uniques par type	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Service de guerre	20 000	16 000	12 500	9 700	7 400
FAC	98 100	102 900	107 400	111 700	115 800
GRC	13 300	14 100	14 900	15 700	16 400
Sous-total : Vétérans	131 400	133 000	134 800	137 100	139 600
Service de guerre	47 600	43 700	39 700	36 700	33 500
FAC	10 000	10 500	11 000	12 100	13 300
GRC	1 100	1 200	1 300	1 700	2 000
Sous-total : Survivants	58 700	55 400	52 000	50 500	48 800
Total : Vétérans et survivants d'ACC²	190 100	188 300	186 800	187 600	188 400

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

²Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.4 Nombre total de vétérans selon le genre, le type de service et l'âge - déc 2017

Vétérans par genre	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Total
Hommes	17 843	84 034	11 443	113 320	89 %
Femmes	3 313	9 539	1 754	14 606	11 %
Total	21 156	93 573	13 197	127 926	100 %

Vétérans par âge	Total de vétérans - Hommes					Total de vétérans - Femmes				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	1 792	29	1 821	1 %	0	290	21	311	0 %
30-39	0	7 722	668	8 390	7 %	0	1 379	240	1 619	1 %
40-49	0	11 820	1 386	13 206	10 %	0	2 275	563	2 838	2 %
50-59	0	20 296	2 441	22 737	18 %	0	3 297	601	3 898	3 %
60-69	0	13 218	3 795	17 013	13 %	0	1 163	291	1 454	1 %
70-79	7	16 677	2 266	18 950	15 %	74	516	33	623	0 %
80-89	2 610	12 096	826	15 532	12 %	369	569	5	943	1 %
90+	15 226	413	32	15 671	12 %	2 870	50	0	2 920	2 %
Total	17 843	84 034	11 443	113 320	89 %	3 313	9 539	1 754	14 606	11 %

Source : Direction des statistiques, Cube clients, déc 2017

Tableau 1.5 – Nombre de vétérans desservis par bureau de secteur - décembre 2017

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

Bureau de secteur	Vétérans			Total	Vétérans ayant des plans d'intervention ouverts ¹
	Service de guerre	FAC	GRC		
Halifax	970	10 817	974	12 761	1 391
Sydney	164	1 034	101	1 299	182
Nouvelle-Écosse	1 134	11 851	1 075	14 060	1 573
Campbellton	198	932	109	1 239	91
Charlottetown	162	1 014	181	1 357	144
Saint John	643	6 879	634	8 156	984
N.-B., Î.-P.-É. et la Gaspésie	1 003	8 825	924	10 752	1 219
Corner Brook	53	505	75	633	149
St John's	155	1 478	314	1 947	346
Terre-Neuve-et-Labrador	208	1 983	389	2 580	495
Québec	303	7 185	114	7 602	1 542
Est du Québec	303	7 185	114	7 602	1 542
Gatineau	107	1 756	222	2 085	297
Montréal	927	2 929	346	4 202	538
St-Jean-sur-Richelieu	184	1 854	110	2 148	284
Ouest du Québec	1 218	6 539	678	8 435	1 119
North Bay	362	1 460	26	1 848	289
Ottawa	959	6 738	972	8 669	872
Pembroke	182	3 174	119	3 475	491
Thunder Bay	292	523	22	837	87
Nord-Est de l'Ontario et Nunavut	1 795	11 895	1 139	14 829	1 739
Kingston	400	3 708	114	4 222	424
Peterborough	573	877	38	1 488	84
Toronto	2 194	1 886	109	4 189	428
Trenton	244	2 775	29	3 048	268
Centre de l'Ontario	3 411	9 246	290	12 947	1 204
Hamilton	839	1 576	80	2 495	244
London	544	1 197	71	1 812	185
Mississauga	1 860	3 884	251	5 995	379
Windsor	538	1 298	55	1 891	190
Sud-Ouest de l'Ontario	3 781	7 955	457	12 193	998
Brandon	235	946	171	1 352	144
Regina	329	631	472	1 432	81
Saskatoon	432	663	296	1 391	91
Winnipeg	686	2 136	378	3 200	274
Manitoba et Saskatchewan	1 682	4 376	1 317	7 375	590
Calgary	1 085	4 424	1 303	6 812	488
Edmonton	660	5 644	920	7 224	672
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	1 745	10 068	2 223	14 036	1 160
Kelowna	438	1 038	668	2 144	112
Penticton	622	1 496	821	2 939	120
Prince George	120	374	224	718	45
Surrey	1 039	1 877	1 311	4 227	242
Vancouver	939	1 097	491	2 527	142
Région continentale de la Colombie-Britannique et du Yukon	3 158	5 882	3 515	12 555	661
Victoria	1 427	6 726	1 008	9 161	658
Île de Vancouver et les îles	1 427	6 726	1 008	9 161	658
Pays étrangers	291	1 042	68	1 401	94
Total	21 156	93 573	13 197	127 926	13 052

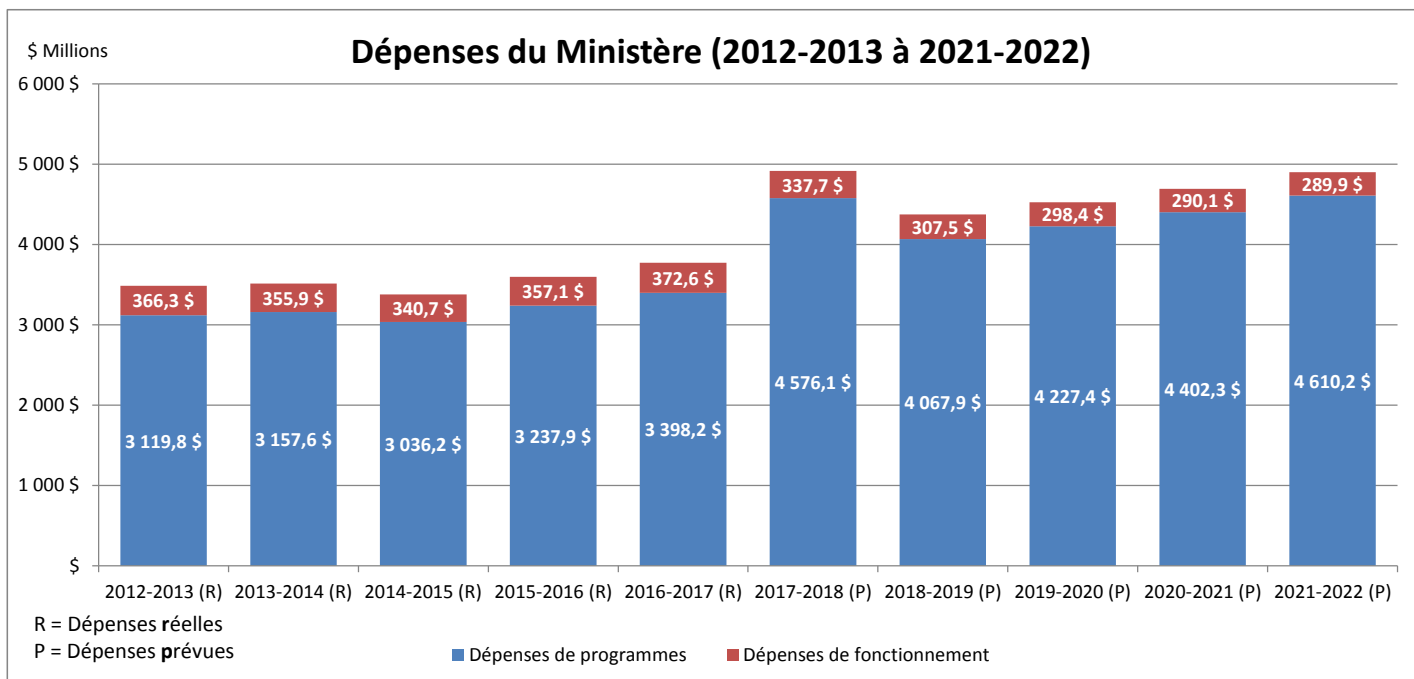
¹ Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance

Source: Direction des statistiques, Cube clients, déc 2017 et 05.210.06.01 Gestion de cas - Clients ayant des plans d'intervention ouverts

Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Total pour les programmes ¹	3 119,8 \$	3 157,6 \$	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$
Total pour le fonctionnement ²	366,3 \$	355,9 \$	340,7 \$	357,1 \$	372,6 \$
Total : Dépenses réelles³	3 486,2 \$	3 513,6 \$	3 376,9 \$	3 595,0 \$	3 770,8 \$

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévision				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Total pour les programmes ¹	4 576,1 \$	4 067,9 \$	4 227,4 \$	4 402,3 \$	4 610,2 \$
Total pour le fonctionnement ²	337,7 \$	307,5 \$	298,4 \$	290,1 \$	289,9 \$
Total : Dépenses prévues	4 913,8 \$	4 375,4 \$	4 525,8 \$	4 692,4 \$	4 900,1 \$

Source : Les données ont été fournies par la Planification financière et Direction des statistiques, Direction générale des finances.

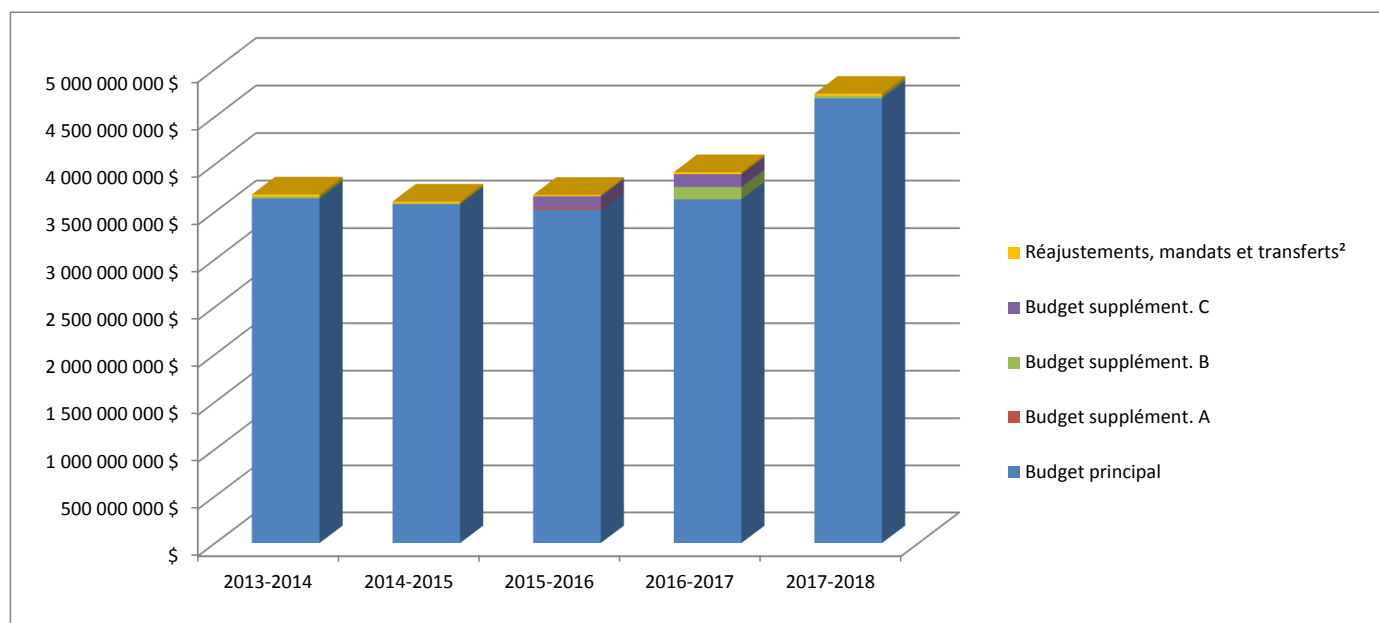
¹ Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

² Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, prestations spéciales (agent Orange, marine marchande), Hôpital Sainte-Anne (faisait autrefois partie des ASSA), capsules sur la commémoration, crédit législatif et immobilisations (rénovations de l'Hôpital Sainte-Anne). Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux anciens combattants en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Dès le 1er avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province du Québec.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

2.2 Budget ministériel

Pour 2017-2018, le budget d'Anciens Combattants Canada est **4,74 milliards de dollars**¹. Environ 93 % du budget du Ministère est versé directement aux vétérans, leurs familles et autres bénéficiaires admissibles.



	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹
Budget principal	3 637 899 334 \$	3 576 978 766 \$	3 522 078 175 \$	3 628 281 702 \$	4 691 399 582 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	2,0 %	-1,7 %	-1,5 %	3,0 %	29,0 %
Budget supplément. A	-	-	23 779 759 \$	-	-
Budget supplément. B	20 189 404 \$	10 850 080 \$	-	129 961 829 \$	26 113 870 \$
Budget supplément. C	103 811 \$	-	114 410 854 \$	134 848 828 \$	-
Réajustements, mandats et transferts ²	21 784 870 \$	17 611 671 \$	15 694 995 \$	21 338 217 \$	22 018 468 \$
Autorisations totales	3 679 977 419 \$	3 605 440 517 \$	3 675 963 783 \$	3 914 430 576 \$	4 739 531 920 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	0,6 %	-2,0 %	1,9 %	6,5 %	21,1 %

¹ En date du 31 décembre 2017.

² Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c.-à-d. les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

Préparé par : Direction générale des finances

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Pensions d'invalidité	1 633,8 \$	1 562,9 \$	1 473,4 \$	1 404,3 \$	1 331,1 \$	966,6 \$
Indemnités d'invalidité ¹	427,6 \$	461,4 \$	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	1 294,2 \$
Autres services de santé achetés	521,6 \$	503,6 \$	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	406,9 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	380,1 \$	429,6 \$	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	250,4 \$
Perte de revenus	94,7 \$	127,2 \$	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	305,5 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	10,4 \$	22,2 \$	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	88,1 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,2 \$	0,3 \$	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,1 \$
Prestation de retraite supplémentaire	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,3 \$	0,3 \$
Allocations aux anciens combattants	9,5 \$	8,5 \$	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	4,6 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	18,4 \$	18,5 \$	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	29,8 \$
Services de transition de carrière ³	1,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	-	-	-	0,3 \$	0,5 \$	0,7 \$
Indemnité pour blessure grave	-	-	-	7,9 \$	2,5 \$	0,9 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial	-	-	-	1,3 \$	2,1 \$	2,2 \$
Sous total : Dépenses de programme	3 097,3 \$	3 134,2 \$	3 011,0 \$	3 210,6 \$	3 367,5 \$	3 351,3 \$
Autres dépenses de programme ⁴	22,5 \$	23,4 \$	25,2 \$	27,3 \$	30,7 \$	26,7 \$
Total : Dépenses réelles	3 119,8 \$	3 157,6 \$	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	3 378,0 \$

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions ⁵				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Pensions d'invalidité	1 275,8 \$	1 227,1 \$	1 175,7 \$	1 134,6 \$	1 104,8 \$
Indemnités d'invalidité ^{1,6}	1 677,0 \$	1 042,5 \$	1 099,1 \$	1 177,3 \$	1 257,3 \$
Autres services de santé achetés	662,1 \$	698,4 \$	739,7 \$	771,0 \$	813,4 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	355,2 \$	354,7 \$	355,0 \$	348,2 \$	354,2 \$
Perte de revenus	392,9 \$	499,1 \$	575,0 \$	647,3 \$	713,6 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	118,1 \$	147,4 \$	175,4 \$	209,8 \$	245,7 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1,5 \$	2,1 \$	2,8 \$	3,5 \$	4,3 \$
Prestation de retraite supplémentaire	0,5 \$	0,6 \$	0,8 \$	0,9 \$	1,1 \$
Allocations aux anciens combattants	6,0 \$	5,5 \$	5,1 \$	4,7 \$	4,4 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants ⁶	46,7 \$	58,8 \$	67,1 \$	73,2 \$	79,2 \$
Services de transition de carrière ³	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	1,1 \$	1,4 \$	1,9 \$	2,3 \$	2,9 \$
Indemnité pour blessure grave	2,2 \$	1,6 \$	1,2 \$	0,9 \$	0,7 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial	2,9 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Sous total : Dépenses de programme	4 542,0 \$	4 039,3 \$	4 198,8 \$	4 373,7 \$	4 581,6 \$
Autres dépenses de programme ⁴	34,1 \$	28,6 \$	28,6 \$	28,6 \$	28,6 \$
Total : Dépenses de programme prévues	4 576,1 \$	4 067,9 \$	4 227,4 \$	4 402,3 \$	4 610,2 \$

¹Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

²Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

³Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

⁴Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, les allocations de traitement, le Fonds de secours et l'aide aux étudiants. Cela comprend également les contributions aux partenaires.

⁵Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁶Les montants incluent les modifications aux programmes prévues en 2017, c'est-à-dire les changements aux programmes.

Sources : Direction générale des finances, Planification financière.

Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité.

Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Vétérans	112 396	111 208	109 207	109 154	109 338	108 721
Survivants	62 366	60 352	57 975	55 112	51 999	50 748
Sous total : vétérans et survivants	174 762	171 560	167 182	164 266	161 337	159 469
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	10 649	11 213	11 815	12 610	13 424	14 133
Total des bénéficiaires	185 411	182 773	178 997	176 876	174 761	173 602

Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également par une pension d'invalidité les bénéficiaires pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

Tableau 4.2 – Bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Vétérans	86 487	80 681	74 943	69 739	64 804	61 314
Survivants	61 901	59 810	57 367	54 409	51 227	49 794
Total	148 388	140 491	132 310	124 148	116 031	111 108
Allocation pour soins	10 097	8 984	7 753	7 096	6 732	
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 662	1 642	1 548	1 491	1 524	
Allocation vestimentaire	1 514	1 461	1 379	1 359	1 369	

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Prévisions ²				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	60 500	56 600	53 000	49 800	47 000
Survivants	48 300	45 500	42 400	41 100	39 400
Total	108 800	102 100	95 400	90 900	86 400
Allocation pour soins	6 200	5 700	5 300	4 900	4 500
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 500	1 400	1 300	1 300	1 200
Allocation vestimentaire	1 300	1 300	1 200	1 200	1 100

¹Exclut la GRC.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2018, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.3 – Dépenses liées aux pensions d'invalidité

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017 ¹					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Pensions de vétéran	947,1 \$	903,5 \$	810,7 \$	768,8 \$	729,0 \$	s.o. ²
Pensions de survivant	571,3 \$	555,0 \$	567,5 \$	548,2 \$	517,2 \$	s.o. ²
Sous-total : pensions	1 518,4 \$	1 458,5 \$	1 378,2 \$	1 317,1 \$	1 246,2 \$	s.o. ²
Total : Allocations spéciales	116,3 \$	106,3 \$	96,5 \$	88,6 \$	85,5 \$	s.o. ²
Total : pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements)³	1 634,6 \$	1 563,6 \$	1 474,1 \$	1 405,7 \$	1 331,7 \$	966,6 \$

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Pensions de vétéran	697,5 \$	672,1 \$	646,6 \$	624,2 \$	605,8 \$
Pensions de survivant	496,2 \$	477,8 \$	456,6 \$	442,2 \$	434,5 \$
Sous-total : pensions	1 193,7 \$	1 149,9 \$	1 103,2 \$	1 066,4 \$	1 040,3 \$
Total : Allocations spéciales	82,1 \$	77,2 \$	72,5 \$	68,2 \$	64,4 \$
Total : pensions et allocations spéciales⁵	1 275,8 \$	1 227,1 \$	1 175,7 \$	1 134,6 \$	1 104,8 \$

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² La ventilation pour les dépenses liées aux pensions d'invalidité sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³ Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁵ Exclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation.

Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance, une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leurs familles. Depuis le 1^{er} avril 2017, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 360 000 \$. Une Indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

Tableau 4.4 – Bénéficiaires des indemnités d'invalidité¹

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Vétérans	38 912	44 765	49 372	55 698	61 759	65 249
Survivants	681	850	999	1 186	1 373	1 503
Sous-total : Indemnités	39 593	45 615	50 371	56 884	63 132	66 752
Indemnité de décès	263	324	352	431	467	522
Total : Indemnités	39 856	45 939	50 723	57 315	63 599	67 274

Indemnités d'invalidité	Prévisions ²				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Indemnité d'invalidité	69 560	75 990	82 210	88 530	94 640
Indemnité de décès	540	610	690	770	860
Total : Indemnités	70 100	76 600	82 900	89 300	95 500

¹ Nombre cumulatif de bénéficiaires d'indemnité invalidité, encore en service dès le 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'indemnité d'invalidité dans un exercice financier spécifique.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.5 – Dépenses liées aux indemnités d'invalidité

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017 ¹
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Indemnité d'invalidité	419,1 \$	451,5 \$	461,6 \$	643,0 \$	690,0 \$	s.o. ²
Indemnité de décès	8,5 \$	9,8 \$	11,2 \$	17,0 \$	10,0 \$	s.o. ²
Total : Indemnités³	427,6 \$	461,4 \$	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	1 294,2 \$

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2017-2018 ¹	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Indemnité d'invalidité	1 664,3 \$	1 028,7 \$	1 084,3 \$	1 161,5 \$	1 240,4 \$
Indemnité de décès	12,7 \$	13,8 \$	14,8 \$	15,8 \$	16,9 \$
Total : Indemnités	1 677,0 \$	1 042,5 \$	1 099,1 \$	1 177,3 \$	1 257,3 \$

¹Inclus les montants forfaitaires rétrospectifs pour les paiements d'indemnité d'invalidité, ainsi que les ajustements maximums des taux pour l'indemnité d'invalidité.

²La ventilation pour les dépenses liées aux indemnités d'invalidité sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

Tableau 4.6 – Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité¹

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Vétérans	13 003	14 267	15 108	16 283	17 225	17 842
Survivants	479	603	743	914	1 068	1 071
Total : bénéficiaires	13 482	14 870	15 851	17 197	18 293	18 913

¹Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2.

Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage d'invalidité) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 décembre 2017.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des tarifs pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-award/disaward_17_f.pdf

Pension d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2017.pdf>

Tableau 4.7 – Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 décembre 2017

Catégorie d'invalidité	Vétérans				Survivants
	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	1 525	1 919	789	4 233	4 913
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	253	400	175	828	224
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	333	441	223	997	301
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	410	498	279	1 187	338
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	548	561	381	1 490	632
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	707	621	417	1 745	575
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	789	656	492	1 937	790
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	851	708	647	2 206	805
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1 184	749	675	2 608	1 199
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1 191	826	851	2 868	1 135
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	1 776	847	1 047	3 670	2 254
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1 620	925	1 152	3 697	1 197
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2 594	987	1 462	5 043	2 311
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2 796	1 167	1 733	5 696	2 422
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	4 409	1 268	2 554	8 231	3 835
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	5 280	1 351	3 266	9 897	4 690
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	6 284	1 353	4 105	11 742	5 680
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	5 812	1 300	5 855	12 967	4 529
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	8 172	959	9 876	19 007	5 628
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	7 124	284	7 817	15 225	6 267
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	2 781	22	3 611	6 414	72
Évaluations à zéro	151	0	0	151	1 881
Non disponible	0	0	0	0	85
Total	56 590	17 842	47 407	121 839	51 763

Source : Direction des statistiques, Cube clients, déc 2017

Tableau 4.8 – Affections les plus fréquentes¹ (pour l'exercice 2016-2017)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection reliée à leur service.

Classe- ment	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	Vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Vétérans de l'Afghanistan ²
1	Hypoacousie	Hypoacousie	Hypoacousie	Syndrome de stress post-traumatique
2	Acouphène	Acouphène	Acouphène	Acouphène
3	Syndrome de stress post-traumatique	Syndrome de stress post-traumatique	Syndrome de stress post-traumatique	Hypoacousie
4	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure
5	Arthrose du genou	Arthrose du genou	Arthrose du genou	Discopathie lombaire
6	Lésions intra-articulaires du genou	Lésions intra-articulaires du genou	Discopathie cervicale	Dysfonctionnement érectile
7	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Lésions intra-articulaires du genou	Anxiété, y compris trouble panique
8	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Arthrose de la colonne lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Trouble d'adaptation
9	Arthrose de la colonne lombaire	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Arthrose de la colonne lombaire	Douleurs lombaires mécaniques chroniques
10	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Fasciite plantaire	Maladie de la coiffe des rotateurs	Discopathie cervicale

¹Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

²Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

Source : Liste fournie par la Direction des statistiques

Tableau 4.9 – Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2016-2017)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2016-2017. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

Affections	Décisions favorables		Décisions défavorables		Nombre total de décisions
	Nombre de décisions favorables	% de décisions favorables	Nombre de décisions défavorables	% de décisions défavorables	
Acouphène	4 957	83 %	997	17 %	5 954
Hypoacousie	3 717	64 %	2 088	36 %	5 805
Syndrome de stress post-traumatique	1 769	94 %	105	6 %	1 874
Arthrose du genou	938	84 %	182	16 %	1 120
Discopathie lombaire	737	86 %	120	14 %	857
Troubles dépressifs	495	78 %	140	22 %	635
Arthrose de la hanche	456	80 %	112	20 %	568
Arthrose de la colonne lombaire	382	86 %	60	14 %	442
Discopathie cervicale	327	77 %	97	23 %	424
Douleurs lombaires mécaniques chroniques	276	79 %	74	21 %	350

Source : 425 - Les 10 affections les plus courantes

Tableau 4.10 – Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l'égard des premières demandes. Veuillez noter qu'une demande peut comporter plusieurs affections.

PREMIÈRES DEMANDES	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Demandes						
Décisions favorables (demandes approuvées)	12 709	11 891	11 450	17 174	15 445	11 416
Décisions défavorables (demandes rejetées)	5 538	5 017	2 948	3 279	3 242	2 005
Total : Nombre de demandes – Décisions rendues ¹	18 247	16 908	14 398	20 453	18 687	13 421
Taux d’approbation en % (registres)	70 %	70 %	80 %	84 %	83 %	85 %
Affections						
Décisions favorables (demandes approuvées)	18 156	17 133	16 360	24 802	22 567	16 438
Décisions défavorables (demandes rejetées)	13 802	12 677	8 371	8 543	8 281	5 032
Total : Nombre total d'affections – Décisions rendues	31 958	29 810	24 732	33 345	30 848	21 470
Taux d’approbation en % (affections)	57 %	58 %	66 %	74 %	73 %	77 %

¹Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

Source : Taux de décisions favorables relatifs aux premières demandes, révisions ministérielles et des réévaluations médicales, Direction des statistiques.

Indemnité pour blessure grave (IBG)

L'indemnité pour blessure grave, un montant forfaitaire de 70 000 \$ non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure grave et traumatique liée au service (ou qui ont souffert d'une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cela reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l'évènement traumatique.

Tableau 4.11 – Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017		Cumul déc 2017
	2015-2016	2016-2017	
Nombre de bénéficiaires ¹	114	36	9
Dépenses totales (en millions de dollars)	7,9 \$	2,5 \$	0,9 \$

¹Nombre de bénéficiaires est basé sur la date laquelle la demande à été rempli.

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de bénéficiaires	30	20	20	10	10
Dépenses totales (en millions de dollars)	2,2 \$	1,6 \$	1,2 \$	0,9 \$	0,7 \$

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages médicaux et de services offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations à domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

Tableau 5.1 – Bénéficiaires des avantages médicaux

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Anciens combattants du temps de guerre	54 986	47 889	41 018	34 593	28 266
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	37 632	40 622	43 065	47 096	51 698
Total : Nombre de bénéficiaires	92 618	88 511	84 083	81 689	79 964

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Anciens combattants du temps de guerre	23 100	18 800	15 000	11 800	9 200
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	56 600	61 600	66 800	72 200	77 900
Total : Nombre de bénéficiaires	79 700	80 400	81 800	84 000	87 100

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés¹

Les tableaux ci-dessous présente la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	2,4 \$	2,1 \$	1,8 \$	1,7 \$	1,7 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	2,0 \$	1,8 \$	1,5 \$	1,7 \$	1,3 \$
PDC 3 – Services audiologiques	41,5 \$	40,9 \$	36,7 \$	40,8 \$	44,6 \$
PDC 4 – Services dentaires	15,9 \$	14,4 \$	12,6 \$	12,1 \$	11,4 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	3,4 \$	3,1 \$	4,0 \$	5,4 \$	10,4 \$
PDC 6 – Services médicaux	0,7 \$	0,9 \$	1,0 \$	1,8 \$	3,1 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	5,6 \$	5,5 \$	5,0 \$	5,0 \$	4,9 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	10,2 \$	9,3 \$	8,2 \$	7,8 \$	7,6 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,5 \$	2,2 \$	1,9 \$	1,7 \$	2,0 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance	91,8 \$	82,7 \$	79,7 \$	91,6 \$	134,6 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	2,5 \$	2,4 \$	2,5 \$	2,8 \$	3,5 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	31,8 \$	34,9 \$	36,9 \$	49,2 \$	58,8 \$
PDC 13 – Équipement spécial	28,4 \$	25,3 \$	22,4 \$	22,0 \$	20,7 \$
PDC 14 – Soins de la vue	5,1 \$	4,3 \$	3,8 \$	4,2 \$	3,6 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux²	243,8 \$	229,8 \$	218,0 \$	247,8 \$	308,0 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	208,3 \$	203,6 \$	195,8 \$	195,0 \$	203,4 \$
Déplacements des anciens combattants	17,3 \$	17,8 \$	17,0 \$	17,6 \$	18,2 \$
Autres ASSA ³	52,2 \$	52,4 \$	50,1 \$	56,7 \$	60,4 \$
Sous-total : Reste des ASSA	277,8 \$	273,7 \$	262,9 \$	269,3 \$	282,0 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	521,6 \$	503,6 \$	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,7 \$	1,8 \$	1,9 \$	2,1 \$	2,5 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	1,2 \$	1,1 \$	0,9 \$	0,8 \$	0,7 \$
PDC 3 – Services audiologiques	48,2 \$	50,5 \$	53,4 \$	56,8 \$	60,9 \$
PDC 4 – Services dentaires	10,7 \$	9,9 \$	9,3 \$	8,8 \$	8,5 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	20,4 \$	22,7 \$	25,3 \$	28,0 \$	31,1 \$
PDC 6 – Services médicaux	5,1 \$	5,7 \$	6,3 \$	7,0 \$	7,8 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4,8 \$	4,7 \$	4,6 \$	4,7 \$	4,9 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	7,2 \$	6,9 \$	6,6 \$	6,4 \$	6,3 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,1 \$	2,1 \$	2,2 \$	2,4 \$	2,6 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance	164,0 \$	170,0 \$	178,3 \$	189,5 \$	205,4 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	4,4 \$	4,8 \$	5,2 \$	5,6 \$	6,2 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	68,1 \$	78,8 \$	91,4 \$	106,5 \$	124,5 \$
PDC 13 – Équipement spécial	20,8 \$	20,6 \$	20,8 \$	21,5 \$	22,8 \$
PDC 14 – Soins de la vue	4,0 \$	3,8 \$	3,6 \$	3,5 \$	3,4 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux²	359,9 \$	380,5 \$	406,8 \$	440,4 \$	484,0 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	200,4 \$	194,5 \$	188,5 \$	182,2 \$	177,3 \$
Déplacements des anciens combattants	20,5 \$	22,9 \$	25,7 \$	29,0 \$	32,7 \$
Autres ASSA ³	81,2 \$	100,5 \$	118,7 \$	119,5 \$	119,5 \$
Sous-total : Reste des ASSA	302,2 \$	317,9 \$	332,9 \$	330,6 \$	329,4 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	662,1 \$	698,4 \$	739,7 \$	771,0 \$	813,4 \$

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Les dépenses liées aux avantages médicaux incluent un rajustement pour correspondre au système financier de Freebalance.

³ Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, Clinique de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services reliés, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

Tableau 5.3 – Bénéficiaires du PAAC

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2017				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Anciens combattants - Service de guerre	40 494	35 380	30 430	25 675	21 497
Anciens combattants - Forces armées canadiennes	24 122	26 449	28 194	30 420	32 912
Sous-total : Anciens combattants	64 616	61 829	58 624	56 095	54 409
Survivants	38 379	39 766	38 098	37 463	36 445
Nombre total de bénéficiaires du PAAC	102 995	101 595	96 722	93 558	90 854

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Prévisions ²				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Anciens combattants - Service de guerre	17 600	14 100	11 100	7 200	5 500
Anciens combattants - Forces armées canadiennes	35 800	37 700	39 400	41 000	42 700
Sous-total : Anciens combattants	53 400	51 800	50 500	48 300	48 100
Survivants	35 900	35 100	34 000	32 700	31 300
Nombre total de bénéficiaires du PAAC¹	89 300	86 800	84 500	81 000	79 400

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.4 – Dépenses liées au PAAC¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues selon les services et les avantages compris dans le PAAC.

DÉPENSES LIÉES AU PAAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Soins ambulatoires	0,9 \$	0,8 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,4 \$
Services de santé et de soutien	0,4 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,4 \$	0,9 \$
Accès à des services d'alimentation	8,7 \$	7,8 \$	7,2 \$	6,4 \$	6,0 \$
Services de soins personnels	25,1 \$	24,9 \$	23,0 \$	23,2 \$	25,0 \$
Entretien ménager	208,6 \$	75,9 \$	0,4 \$	0,0 \$	0,0 \$
Entretien du terrain	50,1 \$	19,9 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$
Transport à des fins sociales	1,6 \$	1,3 \$	1,0 \$	0,8 \$	0,7 \$
Adaptation du domicile	0,7 \$	0,6 \$	0,8 \$	0,9 \$	1,5 \$
Soins en établissement pour adultes	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	55,5 \$	52,5 \$	49,0 \$	48,9 \$	46,7 \$
Sous-total : contributions	351,7 \$	184,1 \$	82,6 \$	81,2 \$	81,3 \$
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du terrain ²	28,4 \$	245,6 \$	280,5 \$	271,3 \$	268,8 \$
Total : Dépenses liée au PAAC	380,1 \$	429,6 \$	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$

DÉPENSES LIÉES AU PAAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Soins ambulatoires	0,5 \$	0,4 \$	0,4 \$	0,4 \$	0,4 \$
Services de santé et de soutien	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$
Accès à des services d'alimentation	5,7 \$	5,2 \$	4,9 \$	4,2 \$	4,0 \$
Services de soins personnels	23,8 \$	22,1 \$	20,7 \$	18,3 \$	17,9 \$
Transport à des fins sociales	0,6 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$
Adaptation du domicile	1,6 \$	1,7 \$	1,8 \$	1,9 \$	2,0 \$
Soins en établissement pour adultes	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	46,2 \$	44,8 \$	44,0 \$	41,4 \$	42,2 \$
Sous-total : contributions	79,3 \$	75,8 \$	73,2 \$	67,5 \$	67,8 \$
Services d'entretien ménager (subventions)	208,0 \$	208,6 \$	209,2 \$	206,4 \$	209,0 \$
Service d'entretien du terrain (subventions)	68,0 \$	70,3 \$	72,7 \$	74,5 \$	77,5 \$
Sous-total : subventions	276,0 \$	279,0 \$	281,9 \$	280,8 \$	286,5 \$
Total : Dépenses liée au PAAC	355,3 \$	354,8 \$	355,1 \$	348,3 \$	354,3 \$

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Au 1^{er} janvier 2013, les services d'entretien ménager et les services d'entretien du terrain ont commencé la conversion d'un remboursement à un programme de subvention. La conversion des clients à la subvention a fallu environ douze mois, mais les dépenses dans le cadre du programme de remboursement ont continué en 2014-2015 en vertu des Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (RSSAC). Les clients ont jusqu'à 18 mois pour présenter des reçus.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des **lits communautaires** qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans des établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affectation pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

Tableau 5.5 – Soins de longue durée (SLD) - Bénéficiaires et dépenses

Types d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	349	340	325	302	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 557	2 450	2 252	2 178	2 157	1 938
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	2 316	2 011	1 796	1 522	1 247	1 317
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	3 299	2 858	2 536	2 439	2 326	2 099
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	8 521	7 659	6 909	6 441	5 730	5 354
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	68,7 \$	63,0 \$	63,8 \$	70,8 \$	s.o. ¹	s.o. ³
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	174,5 \$	174,9 \$	170,7 \$	171,0 \$	183,1 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	33,8 \$	28,7 \$	25,1 \$	24,0 \$	20,3 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	55,7 \$	52,5 \$	49,1 \$	48,9 \$	46,7 \$	s.o. ³
Sous-total : Financement des établissements de SLD	332,7 \$	319,1 \$	308,7 \$	314,7 \$	250,1 \$	s.o.³
Dépenses additionnelles : Hôpital Sainte-Anne	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	55,7 \$ ²	s.o. ³
Total : Financement des établissements de SLD	332,7 \$	319,1 \$	308,7 \$	314,7 \$	305,8 \$	s.o.³

Types d'établissements	Prévisions ⁴				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 040	1 871	1 669	1 317	1 021
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	1 080	925	778	618	487
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	2 144	2 010	1 908	1 817	1 771
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	5 264	4 806	4 355	3 752	3 279
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	183,2 \$	179,3 \$	175,2 \$	171,0 \$	168,2 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	17,2 \$	15,2 \$	13,3 \$	11,2 \$	9,1 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	46,2 \$	44,8 \$	44,0 \$	41,4 \$	42,2 \$
Total : Financement prévues des établissements de SLD	246,6 \$	239,3 \$	232,5 \$	223,6 \$	219,5 \$

Note: Les lits réservés sont financés par l'entremise des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'entremise des ASSA et PAAC.

¹ Dès le 1er avril 2016, la responsabilité pour les lits dans un établissement du Ministère à l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) a été transféré à la province du Québec; ces lits sont maintenant des lits réservés.

² Le montant de 55,7 M\$ qui a été payé à l'HSA fait partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidents admissibles sont incluses dans les lits réservés.

³ Les dépenses réelles sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

⁴ Les prévisions de SLD 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Réadaptation et services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Le programme de réadaptation fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leurs familles, à réintégrer la vie civile. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Tableau 5.6 – Programme de réadaptation : Bénéficiaires¹ admissibles et dépenses liées au Programme

BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE RÉADAPTATION ET DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Vétérans	5 754	6 265	7 175	8 478	11 600	12 739
Survivants/conjoints	112	146	165	173	187	169
Total : Nombre de vétérans et de survivants	5 866	6 411	7 340	8 651	11 787	12 908
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ²	18,4 \$	18,5 \$	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	29,8 \$

BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME DE RÉADAPTATION ET DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME	Prévisions ³				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	14 200	16 500	18 400	19 900	21 200
Survivants/conjoints	200	200	200	200	200
Total : Nombre de vétérans et de survivants	14 400	16 700	18 600	20 100	21 400
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	46,7 \$	58,8 \$	67,1 \$	73,2 \$	79,2 \$

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

² Les dépenses liées à la réadaptation comprennent les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants et sont pour la pleine année (ou jusqu'à la fin de trimestre).

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière changera le 1er avril 2018. À partir de 2018-2019, les dépenses sont incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC.

Allocation pour relèvement d'un aidant familial (ARAF)

L'allocation pour relèvement d'un aidant familial permet aux vétérans admissibles de recevoir une subvention afin de reconnaître le rôle essentiel des aidants familiaux à l'égard de la santé et du bien-être des vétérans. Cette aide supplémentaire vise à permettre aux aidants familiaux d'assurer plus facilement le maintien de leur propre santé et capacité. Dans certains cas, cette allocation leur permet de se reposer, de prendre une pause pour veiller à leur propre bien-être. Cette nouvelle allocation permet aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes de recevoir une subvention annuelle non imposable de 7 332 \$.

Tableau 5.7 – Bénéficiaires de l'Allocation pour relèvement d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation¹

Allocation pour relèvement d'un aidant familial (ARAF)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017		Cumul déc 2017
	2015-2016	2016-2017	
Nombre de bénéficiaires ²	178	277	325
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,3 \$	2,1 \$	2,2 \$

Allocation pour relèvement d'un aidant familial (ARAF)	Prévisions ³				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de bénéficiaires	390	20	-	-	-
Dépenses totales (en millions de dollars)	2,9 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

¹ L'Allocation pour relèvement d'un aidant familial sera remplacée avec l'Allocation de reconnaissance des aidants naturels dès le 1^{er} avril 2018.

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un paiement dans un délai d'un an par rapport de la date d'entrée.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Chapitre 6 : Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjoints ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un ancien combattant participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui sera versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans.

Tableau 6.1 – Bénéficiaires¹ de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation

BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION POUR PERTE DE REVENUS	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Allocation temporaire	2 564	2 709	2 963	3 435	7 375	8 923
Allocation prolongée	1 024	1 506	1 860	2 311	4 250	5 339
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)	3 588	4 215	4 823	5 746	11 625	14 262
Dépenses (en millions de dollars) ²	94,7 \$	127,2 \$	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	305,5 \$

BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION POUR PERTE DE REVENUS	Prévisions ³				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Allocation temporaire	9 000	10 500	11 600	12 600	13 400
Allocation prolongée	6 000	7 200	8 400	9 600	10 900
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants) ⁴	15 100	17 700	20 000	22 200	24 300
Dépenses (en millions de dollars)	392,9 \$	499,1 \$	575,0 \$	647,3 \$	713,6 \$

¹ Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du trimestre.

² Le total pour 2014-2015 inclut les paiements versés en vertu de la Loi d'exécution du budget.

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement.

Tableau 6.2 – Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Bénéficiaires de l'AIC	941	1 647	2 293	3 743	6 011	7 280
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	727	1 320	1 755	2 482	3 410	4 100
Dépenses (en millions de dollars)	10,4 \$	22,2 \$	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	88,1 \$

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires de l'AIC	8 500	10 800	13 000	15 300	17 600
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	4 500	5 300	5 900	6 900	7 900
Dépenses (en millions de dollars)	118,1 \$	147,4 \$	175,4 \$	209,8 \$	245,7 \$

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des Forces. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un ancien combattant est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants ou aux orphelins d'un ancien combattant dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans.

Tableau 6.3 – Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liées à la prestation

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Bénéficiaires (vétérans)	8	15	21	34	76	66
Dépenses (en milliers de dollars)	20 \$	36 \$	52 \$	111 \$	306 \$	267 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires (vétérans)	100	100	120	120	150
Dépenses (en milliers de dollars)	504 \$	588 \$	794 \$	855 \$	1 127 \$

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC.

Tableau 6.4 – Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017		Cumul déc 2017
	2015-2016	2016-2017	
Nombre de bénéficiaires	41	72	99
Dépenses (en millions de dollars)	0,3 \$	0,5 \$	0,4 \$

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de bénéficiaires	120	160	210	260	310
Dépenses (en millions de dollars)	1,1 \$	1,4 \$	1,9 \$	2,3 \$	2,9 \$

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un ancien combattant sont également admissibles sous certaines conditions.

Tableau 6.5 – Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Bénéficiaires (vétérans)	12	23	43	55	64	79
Dépenses (en millions de dollars)	0,2 \$	0,3 \$	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,1 \$

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires (vétérans)	90	130	160	200	240
Dépenses (en millions de dollars)	1,5 \$	2,1 \$	2,8 \$	3,5 \$	4,3 \$

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

Tableau 6.6 – Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants

È	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Anciens combattants	596	667	527	404	355	321
Survivants	2 898	2 577	2 271	2 041	1 796	1 611
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	3 494	3 244	2 798	2 445	2 151	1 932

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions ¹				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Anciens combattants	300	250	200	160	120
Survivants	1 670	1 540	1 420	1 300	1 190
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	1 970	1 790	1 620	1 460	1 310

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Tableau 6.7 – Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants¹

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Anciens combattants	1,4 \$	1,3 \$	1,2 \$	1,0 \$	1,0 \$	s.o. ²
Survivants	8,0 \$	7,2 \$	6,7 \$	6,0 \$	5,5 \$	s.o. ²
Paievements en vertu de la Loi d'exécution du budget	-	-	0,7 \$	0,5 \$	-	s.o. ²
Dépenses liées aux AAC	9,5 \$	8,5 \$	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	4,6 \$

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Anciens combattants	0,9 \$	0,8 \$	0,6 \$	0,5 \$	0,4 \$
Survivants	5,1 \$	4,8 \$	4,5 \$	4,2 \$	3,9 \$
Dépenses liées aux AAC	6,0 \$	5,5 \$	5,1 \$	4,7 \$	4,4 \$

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²La ventilation pour les dépenses sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Chapitre 7 : Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie civile des membres et des vétérans admissibles des Forces canadiennes et de leurs survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie, taxes incluses, pour ces services.

Tableau 7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses¹

Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Bénéficiaires (vétérans)	27	92	232	409	644	714
Dépenses (en milliers de dollars)	1 003 \$	12 \$	13 \$	24 \$	19 \$	27 \$

Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ²				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires (vétérans)	690	-	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars) ²	43 \$	-	-	-	-

¹ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière changera dès le 1^{er} avril 2018. Les dépenses seront incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC à compter de l'exercice 2018-2019.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en octobre 2017 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances

Chapitre 8 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leurs familles. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

Tableau 8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une invalidité psychiatrique

	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Service de guerre	1 863	1 591	1 323	1 114	925	801
Forces armées canadiennes (FAC)	12 016	13 385	14 847	16 850	18 826	20 829
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	2 794	3 094	3 469	3 937	4 469	4 928
Code de service manquant	-	1	2	1	1	3
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué (y compris le syndrome de stress post-traumatique [SSPT])	16 673	18 071	19 641	21 902	24 221	26 561
Service de guerre	1 162	1 003	856	743	622	541
FAC	8 557	9 576	10 695	12 075	13 342	14 645
GRC	2 236	2 496	2 819	3 233	3 658	4 041
Code de service manquant	-	1	2	1	1	2
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) diagnostiqué avec SSPT	11 955	13 076	14 372	16 052	17 623	19 229

Tableau 8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le genre en date de décembre 2017

Âge	Hommes ¹	Femmes	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans	481	99	580	2 %
De 30 à 39 ans	3 569	632	4 201	16 %
De 40 à 49 ans	5 757	1 172	6 929	26 %
De 50 à 59 ans	7 474	1 400	8 874	33 %
De 60 à 69 ans	3 333	385	3 718	14 %
70 ans ou plus	2 214	45	2 259	9 %
Total	22 828	3 733	26 561	100 %
% selon le genre	86 %	14 %	100 %	

¹Inclut ceux dont on ignore s'ils sont des hommes ou des femmes.

Tableau 8.3 Santé mentale - faits en bref en date de décembre 2017

FAITS EN BREF
21 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC, ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service
72 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, souffrent d'un SSPT.
59 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont mariés ou ont un conjoint de fait.
30 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont aussi admissibles au programme de réadaptation.
41 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Direction des statistiques, Cube santé mentale, 05.93.06.07.

Chapitre 9 : Vétérans d'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Cette mission a vu le déploiement de plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC), soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Tableau 9.1 Membres déployés en l'Afghanistan (uniques)

Type de service	En date de mars 2014
Membres - Force régulière	34 640
Membres - Première réserve	5 386
Total	40 026

Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

Tableau 9.2 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC

	Chiffres réels en date du 31 mars 2017					Cumul déc 2017	% de la population de vétérans des FAC
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017		
Service en Afghanistan déterminé ¹	8 945	10 459	11 909	13 583	14 978	15 964	3 %
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ² (inclus dans le total ci-dessus)	5 427	6 376	7 293	8 339	9 357	10 158	2 %

Tableau 9.3 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) par âge - décembre 2017

Âge	Service en Afghanistan déterminé ¹	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ²	% selon l'âge
Moins de 30 ans	528	3 %	392	4 %
De 30 à 39 ans	4 699	29 %	3 549	35 %
De 40 à 49 ans	5 370	34 %	3 412	34 %
50 ans ou plus	5 367	34 %	2 805	28 %
Total	15 964	100 %	10 158	100 %

¹Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

²Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité¹ par catégorie d'invalidité - décembre 2017

Catégorie d'invalidité	Pension et indemnité d'invalidité	Pourcentage
78 % et plus	1 814	18 %
De 53 % à 77 %	2 087	21 %
De 28 % à 52 %	2 577	25 %
De 5 % à 27 %	3 333	33 %
De 1 % à 4 %	225	2 %
Admissibilité seulement	122	1 %
Total	10 158	100 %

¹ Les prestations d'invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité¹ – Troubles de santé mentale

Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité	Mars 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Cumul déc 2017
Pour un trouble de santé mentale	3 572	4 269	5 048	5 800	6 458
Pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT)	2 977	3 578	4 243	4 833	5 385

¹ Les prestations d'invalidité pour les troubles de santé mentale pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peut être liées directement à leur service en Afghanistan.

Source : Direction des statistiques, Direction générale des finances – Trouble de santé mentale (40422 Afghanistan).

Tableau 9.6 Vétérans d'Afghanistan - faits en bref - décembre 2017

FAITS EN BREF
73 % des membres déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.
90 % des membres déployés en l'Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.
17 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d'ACC comptent un service en Afghanistan.
11 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d'ACC reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan.
64 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.
53 % des vétérans des FAC, qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan, sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT).
16 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.
13 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d'une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Direction des statistiques, Direction générale des finances – cube d'Afghanistan 05.55.06.02.

Chapitre 10 : Prestation de service

Tableau 10.1 Vétérans en gestion de cas - décembre 2017

Le tableau 10.1 présente le volume de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région	Gestionnaires de cas affectés	Vétérans en gestion de cas	Nombre moyen de vétérans par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador	16,0	495	30,9
Nouveau-Brunswick, de l'Île-Prince-Édouard et de la Gaspésie	31,0	1 219	39,3
Nouvelle-Écosse	45,0	1 573	35,0
Est du Québec	53,0	1 542	29,1
Ouest du Québec	38,0	1 119	29,4
Nord-Est de l'Ontario et Nunavut ¹	61,0	1 833	30,0
Centre de l'Ontario	36,0	1 204	33,4
Sud-Ouest de l'Ontario	33,0	998	30,2
Saskatchewan et Manitoba	17,0	590	34,7
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	32,0	1 160	36,3
Région continentale de la Colombie-Britannique et du Yukon	24,0	661	27,5
Île de Vancouver et les îles	21,0	658	31,3
Total national	407,0	13 052	32,1

¹ Nord-Est de l'Ontario et Nunavut comprend les vétérans de pays étrangers faisant l'objet d'une gestion de cas.

Tableau 10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie

Le tableau 10.2 présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'entremise de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2014-2015	2015-2016 ¹	% de variation 2014-2015 à 2015-2016	2016-2017 ¹	% de variation 2015-2016 à 2016-2017	Cumul déc 2017 ¹
Appels reçus	588 872	588 854	0,0 %	592 874	0,7 %	437 351
Appels auxquels on a répondu	561 598	556 673	-0,9 %	543 446	-2,4 %	394 171
Appels abandonnés	27 274	30 749	12,7 %	49 428	60,7 %	43 180
% du taux de réponse	95 %	95 %		92 %		90 %
% du niveau de service ²	75 %	77 %		66 %		70 %
% du niveau de service de Medavie ³				74 %		73 %

¹ Appels reçus incluent les appels de Médavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

² Le niveau de service correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

³ Le niveau de service de Medavie démontre le pourcentage d'appels répondu dans un délai 45 secondes (norme de service).

Mon dossier ACC

Mon dossier ACC une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par le biais de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

Tableau 10.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2017	Cumul déc 2017	% de variation 2016-2017 au cumul de l'exercice
	2016-2017		
Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC	50 671	67 259	32,7 %

Source : 05.220.06.07 – Utilisateurs actifs de Mon dossier ACC

Tableau 10.4 Usage de Mon dossier ACC (ouvertures de session)

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2017	Cumul déc 2017	% de variation 2016-2017 au cumul de l'exercice
	2016-2017		
Nombre total d'ouvertures de session	1 185 837	1 309 288	10,4 %

Source : 05.220.07.01 – Nombre de sessions dans Mon dossier ACC par mois

Chapitre 11 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité

Bureau de services juridiques des pensions

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d'ACC, et dont la principale fonction est d'offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d'admissibilité aux pensions ou prestations d'invalidité ou toute évaluation d'affections ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d'Anciens Combattants partout au pays des services d'avocats jouissant du même secret professionnel entre l'avocat et son client que les avocats du secteur privé.

Tableau 11.1 Nombre total de cas terminés par le Bureau de services juridiques des pensions

Type de cas	Mars 2013	Mars 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Cumul déc 2017
Révisions ministérielles terminées ¹	1 847	1 973	2 072	2 017	2 168	1 632
Cas présentés au TACRA ²	4 423	4 496	3 638	3 469	3 255	1 970
Cas déconseillés ³	5 166	4 736	4 147	4 763	5 210	3 958
Nombre total de cas terminés par le BSJP	11 436	11 205	9 857	10 249	10 633	7 560

¹Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu'une décision défavorable a été rendue et dont il n'est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

²Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n'est pas satisfait d'une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l'appel et les représenteront devant le comité d'examen ou d'appel.

³Cas déconseillés : Si après avoir soigneusement examiné les documents, l'avocat-conseil conclut que la demande n'est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions – RPSC.

Chapitre 12 : Ressources humaines

Tableau 12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada chaque exercice financier depuis 1994-1995.

Exercice	ETP au Ministère ^{1,2}
1994-1995	3 297
1995-1996	3 137
1996-1997	3 056
1997-1998	3 042
1998-1999	3 037
1999-2000	3 154
2000-2001	3 212
2001-2002	3 403
2002-2003	3 394
2003-2004	3 350
2004-2005	3 354
2005-2006	3 544
2006-2007	3 555
2007-2008	3 717
2008-2009	3 904
2009-2010	3 840
2010-2011	3 753
2011-2012	3 623
2012-2013	3 370
2013-2014	3 085
2014-2015	2 907
2015-2016 ³	3 010 (incl l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl HSA)
2016-2017	2 635

Nota : Dès le 31 mars 2017, il y avait 119 employés d'Anciens Combattants Canada qui se sont s'identifié eux-mêmes comme membres actifs ou retraités des Forces canadiennes.

¹Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériel sur le rendement (RMR).

² Les données ETP n'incluent pas les employés du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

³ Au 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité a été transféré à la province du Québec. Dans le tableau 12.1, les données pour les années précédentes incluent HSA.